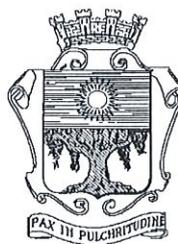


AR PREFECTURE

006-210600110-20200724-01-DE
Reçu le 29/07/2020



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 01 – DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Séance Publique Ordinaire du 24 JUILLET 2020
A 10 heures 30 dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Michel LOBACCARO, Mme Charlotte MARC, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Théo PANIZZI, Mme Marie Anne SYLVESTRE, M. Douglas MARTIN.

PROCURATIONS : M. Grégory PETITJEAN à M. Patryk OCHOCINSKI, M. Jean-Elie PUCCI à M. André RIOLI, Mme Sophie REID à Mme Sylvie REVERDY, Mme Carolle LEBRUN à Mme Arzu-Marie PANIZZI, Mme Alexandra CANAL à Mme Charlotte MARC, M. Gérald MARIN à Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER à M. Douglas MARTIN.

QUORUM : 14

PRESENTS : 20

VOTANTS : 27

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 16 juillet 2020

AR PREFECTURE

006-210600110-20200724-01-DE
Reçu le 29/07/2020

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2020



I - DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire donne lecture des dernières décisions municipales prises dans le cadre des délégations au Maire en vertu de l'article L 2122-11 du Code Général des Collectivités Territoriales :

2020 – 20 : Il a été décidé la passation et la signature avec LA POSTE , ayant son siège social au 9 rue Colonel Pierre Avia à PARIS (75015), d'un contrat portant sur la collecte et la remise manuelle des courriers. La durée du contrat est de 6 mois à compter du 1^{er} juillet 2020. Le coût forfaitaire des prestations pour la durée du contrat est de 783,85 € H.T., soit 940,62 € T.T.C.

2020 – 21 : Il a été décidé la passation et la signature avec « Le Cinéma de Beaulieu", sis avenue Albert 1er - 06310 Beaulieu-sur-Mer, d'une convention portant sur la projection en plein air de séances de cinéma qui se dérouleront sur la place de l'amphithéâtre de la « Batterie » du mardi 7 juillet 2020 au mardi 25 août 2020 à partir de 21h. La commune versera au cinéma de Beaulieu la somme forfaitaire de 4000 €. Ce dernier percevra, en lieu et place de la commune, dans le cadre d'un abandon de recettes, les recettes provenant des droits d'entrée à chaque séance.

2020 – 22 : Il a été décidé la passation et la signature avec le SICTIAM, sis 1047 route des Dolines CS 70257 06905 Sophia-Antipolis, de deux conventions portant respectivement sur la fourniture de services de télécommunication en liens DATA et sur la fourniture de services « voix fixe ». Le coût forfaitaire annuel de la convention portant sur la fourniture de service de télécommunication en liens DATA est de 550 € TTC. Le coût forfaitaire annuel de la convention portant sur la fourniture de service de télécommunication « voix fixe » est de 550 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,

- Prend acte des décisions qui lui sont présentées.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX



[Handwritten signature]